

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

Président : Mr Philippe AMADUBLE

Présents :

Mmes Agnès BERNARDO AFONSO – Charlène MATHIEU - Mireille VALENTIN –
MM. Anthony ARCHIMBAUD - Thierry BAPT – Jérôme BERTRAND - Jacques BOURDAROT – Jean-
François CERRALBO - Gérald CHARBONNEL - Jean-Paul CHASTAGNIER – Jean-François CLEMENT –
Daniel FERRY - Jean-Pierre GARDIEN – Julien GATIGNOL - Cédric GILBERT - Jean-François LIABOEUF -
Yves MAIGNOL - Daniel NIERMONT.

Assistent à la réunion :

Mme Laurence DALLE – Directrice – qui fait fonction de secrétaire de séance
M. Michel THOME – Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage
M. Fabien FLORE – Conseiller Technique Départemental Plan Performance Fédéral
M. Adrien RIGAUD – Educateur salarié du District

Excusé :

M. Christian HOMETTE -

Absent :

M. David THURET

Le Président explique les raisons de changement de date de la réunion du Comité de Direction. En effet, une réunion a été programmée par la Ligue Auvergne Rhône Alpes le lundi 16 septembre 2024 sur Lyon et un certain nombre de membres du Comité de Direction devaient assister à cette dernière.

Pour ceux qui étaient absents le 1^{er} juillet 2024, le Président Philippe AMADUBLE rappelle la confidentialité des débats et des décisions lors des réunions du Comité de Direction. Tant que le procès-verbal n'est pas publié, rien ne doit être rapporté.

Il poursuit en expliquant que certaines décisions seront soumises au vote et en qu'en cas de désaccord, il appartiendra à chacun de respecter le choix du vote.

Il poursuit en invitant l'ensemble des membres du Comité de Direction et des personnes qui assistent aux réunions à répondre sur leur participation ou pas au repas qui suit.

Le Procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 1^{er} juillet 2024 et celui de la réunion de bureau du 21 août 2024 sont adoptés sans aucune observation

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Lancement de la 3^{ème} édition de la Coupe de France des Arbitres la Poste

La 1^{ère} phase débutera le 02 octobre 2024 par 4 quiz en ligne, chronométrés visant à évaluer les connaissances de l'arbitre.

La 2^{ème} phase de la compétition se déroulera sur le terrain à partir des 16^{ème} de finale de la Coupe de France. Le grand vainqueur ainsi que la meilleure arbitre féminine et le meilleur jeune seront honorés à l'occasion de la finale de la Coupe de France.

COMEX

Procès-verbal de la réunion du 22 juillet 2024

Création et développement de la filière « Jeune arbitre fédérale »

Dans le cadre de la structuration et du développement de l'arbitrage féminin, la Commission fédérale de l'arbitrage (CFA), sur proposition de la Direction de l'arbitrage (DA), a nouvellement nommé huit jeunes arbitres fédérales (JAFTE) qui vont être accompagnées sur un cycle de 3 saisons par la D.A.

Changements majeurs pour les élections à la présidence de la F.F.F.

Vote direct des clubs amateurs aux côtés des clubs professionnels, des Ligues et des Districts.

Comité Exécutif élargi à 28 membres avec composition paritaire, mise en place d'un Conseil de surveillance.

La prochaine élection du Président de la Fédération Française de football et des membres du Comex dont le 1^{er} tour se déroulera à distance du mardi 10 décembre au mercredi 11 décembre 2024 et dont les résultats seront connus le samedi 14 décembre 2024 lors de l'Assemblée

L'assemblée Fédérale électorale sera composée comme suit :

- Du Président (de l'Association Sportive) de chaque club à statut amateur affilié à la F.F.F.
- Du président (de la société sportive) de chaque club à statut professionnel affilié à la F.F.F.
- Du Président de chaque Ligue régionale
- Du président délégué de chaque Ligue régionale (de 50 000 licenciés ou plus)
- Du président de chaque District

La répartition des voix entre les membres de l'Assemblée Fédérale sera la suivante :

- Les président des clubs à statut amateur : un tiers de voix
- Les présidents des clubs à statut professionnel : un tiers des voix (60 % L1 et 40 % L2 – National au sein de ce tiers)
- Les Présidents de Ligue régionale, les présidents délégués de Ligue régionale (35 %) et les présidents de District (65 %) : un tiers des voix

Composition du futur comité exécutif

- 28 membres (au lieu de 14) dans le respect de la parité 14 femmes – 14 hommes.

Note règlementaire et disciplinaire

Sensibilisation sur le droit de se taire dont disposent les assujettis lors des procédures disciplinaires et sur l'interdiction de prise de licence avec une nouvelle fonctionnalité intégrée sur Foot2000.

Renouvellement Contrat Nike

Nike renouvelle son contrat d'équipementier avec la Fédération Française de Football jusqu'en 2034.

LIGUE du FOOTBALL AMATEUR

Bureau Exécutif

Procès-verbal du 16 juillet 2024 et du 29 août 2024 –

Avancées du Plan mixité

Dans le cadre de la loi sur la démocratisation du sport et son volet sur la parité, les instances dirigeantes des fédérations sportives devront être paritaires à compter du 1^{er} janvier 2024, une décision qui s'appliquera aux instances régionales à partir de 2028.

Un état des lieux et une cartographie précise seront transmis à la suite des élections territoriales, afin de fournir une vision claire de la situation nationale et des progrès accomplis.

INFORMATIONS DE LA LIGUE

Licences

La Ligue Auvergne Rhône Alpes compte au 21 septembre 2024 – 220 655 licenciés contre 217 773 la saison dernière de date à date (+ 1.32 %)

Enveloppe FAFA

Au niveau de la Ligue Auvergne Rhône Alpes : 760 000 €

Pour le District du Puy de Dôme, l'enveloppe est 72 812 € pour les équipements.

Concernant le transport : l'enveloppe est de 82 100 € pour la LauraFoot (contre 120 000 € la saison dernière) – ce qui représente 1 véhicule par District (sauf pour le District de Lyon et du Rhône qui pourra bénéficier de 2 véhicules)

Le dossier FAFA pour le véhicule doit être déposé pour le 30 novembre 2024.

Réunion des Présidents de District de la LauraFoot

Lors de cette réunion a eu l'élection d'un représentant des Présidents des Districts de la Ligue Auvergne Rhône Alpes qui se présentera à l'élection du collège des Présidents de District.

A été élu : Joël MALIN – Président du District de l'Ain – suppléant : Thierry CHARBONNEL – Président du District du Cantal

Barème disciplinaire LauraFoot

Un barème disciplinaire, spécifique aux cas d'atteinte au principe de neutralité, a été voté lors du Conseil de Ligue du 13 juillet 2024 et sera applicable dès la saison 2024-2025.

Pour rappel, la Commission Régionale de Discipline et les Commissions départementales de Discipline sont compétentes pour traiter disciplinairement de la violation du principe de neutralité, instauré par l'article 1 des Statuts de la F.F.F, et de la méconnaissance de l'article 6 de la Charte Ethique et de Déontologie du Football de la F.F.F

INFORMATIONS DIVERSES

Contrat apprentissage BMF

Le Président – Philippe AMADUBLE – rappelle que suite à la décision du Comité de Direction la saison dernière, un contrat d'apprentissage BMF a été à nouveau signé.

Il s'agit de Léna DA SILVA – licenciée au club de CEBAZAT SPORTS et dont le projet BMF est le développement du Foot Loisir.

Elle a débuté le 26 août 2024.

Services Civiques

3 services civiques débiteront leurs missions au District le mardi 15 octobre 2024, Emma MEUNIER (licenciée au CLERMONT FOOT 63) – Jessica PION (licenciée à l'U.S. LES MARTRES DE VEYRE) et Pierre DELPUECH (licencié à CLT A.S. MONTFERRAND).

Réunion mensuelle avec l'équipe technique

La 1^{ère} réunion mensuelle avec les salariés techniques du District – Fabien Flore (CTD PPF) et Léna DA SILVA (apprenti BMF) a eu lieu le 3 septembre 2024 en présence du Président – Anthony ARCHIMBAUD et la direction.

L'objet de ces réunions est de valider le planning prévisionnel avec les différentes actions et aussi d'évoquer des questions diverses.

Mise en place du compte Epagne temps

Suite à la dernière réunion de bureau et après discussion avec le personnel, une proposition de compte épargne temps va être mise en place.

Opération Toutes Foot

Le samedi 26 octobre 2024 à CHAPDES BEAUFORT aura lieu l'action Toutes Foot à destination d'un public féminin licencié et non licencié pour leur faire découvrir le Football Loisir (Fit Foot – Foot Marchant – Golf Foot)

Ambassadeurs pour le développement de l'arbitrage

Mr Philippe AMADUBLE informe les membres du Comité de Directeur de la démission d'Emmanuel SEVA à compter de fin août.

Remises de médailles

Suite au sommet de l'élevage – la remise de médailles de District et de Ligue est reportée au vendredi 18 octobre 2024.

Budget prévisionnel

Les commissions ont été sollicitées pour envoyer leur budget prévisionnel pour la saison 2024/2025.

Mr Gérald CHARBONNEL précise que seules les dépenses sont demandées car le District ne maîtrise pas encore le montant de certaines subventions. Il poursuit en indiquant que lors d'un budget prévisionnel global – les charges du personnel sont comptabilisés.

Sponsoring

Mr Anthony ARCHIMBAUD fait part de la possibilité de trouver d'autres sponsors pour le District afin d'avoir d'autres recettes pour l'avenir.

Le Président – Philippe AMADUBLE – rappelle les obligations du District vis-à-vis de la marque Nike.

Assemblée Générale Financière et Elective du District

Le Comité de Direction valide la date du samedi 23 novembre 2024 pour la date de l'Assemblée Générale Financière et Elective du District.

Présidence Commission d'Appel et Commission de Discipline

Le Comité de Direction valide Mr Jean-François CERRALBO à la présidence de la Commission d'Appel et Mr Jacques BOURDAROT à la Commission de Discipline pour la durée du mandat 2024/2028.

Licences

Au 21 septembre 2024, le District du Puy de Dôme compte 18 949 licenciés contre 18 286 licenciés à la même date la saison dernière, soit une augmentation de 3.63 %

QUESTIONS DIVERSES

Daniel NIERMONT

Concernant le fonctionnement du bureau et du Comité de Direction

Le Président Philippe AMADUBLE rappelle le rôle du bureau et celui du Comité de Direction.

Il poursuit en indiquant qu'à chaque réunion de Comité de Direction, un point sera fait sur l'avancée de certains dossiers qui sont prioritaires pour la mandature 2024/2028.

Michel THOME

Suite au départ de Gabrielle GUILLOT, arbitre féminine, et membre de la Commission

Départementale de l'arbitrage, le Président de la C.D.A. propose la candidature de Lauren PERRET – arbitre féminine fédérale pour intégrer la Commission.

Validation du Comité de Direction

Référent FMI

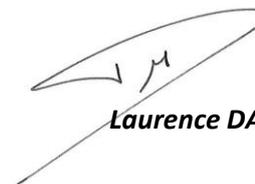
Afin de soulager le référent FMI du District du Puy de Dôme, Jérôme BERTRAND, Mr Michel THOME

viendra en aide pour les appels émanant des arbitres et Mr Jean-François CERRALBO pour les clubs.

Le Président – Philippe AMADUBLE rappelle que le référent principal sera Jérôme BERTRAND

Prochaine réunion
Lundi 04 novembre 2024

La secrétaire de séance :



Laurence DALLE

Le Président :



Philippe AMADUBLE